

Le guide de votre déclaration fiscale 2024

[Régime frais réels]



Avertissements

Ce guide contient des informations non-contractuelles valables à leur date de publication et susceptibles d'évoluer dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Ce guide n'est pas une incitation à la souscription. L'ensemble des documents contractuels et nécessaires à la réalisation d'une souscription (Statuts, note d'information, DIC, rapport annuel et bulletin trimestriel) sont disponibles sur notre site internet, à l'adresse suivante : www.aestiam.com. Dans tous les cas, si vous souhaitez souscrire, prenez contact avec votre conseiller habituel.

Les SCPI d'Aestiam, comme toutes les Sociétés Civiles de Placement Immobilier, sont des supports d'investissement en immobilier dont la durée de détention recommandée est de 10 ans.

L'investissement en SCPI implique différents risques : un risque de perte en capital lié à l'absence de remboursement du capital initial, un risque de liquidité en cas de demande de retrait qui ne serait pas compensée par des souscriptions, un risque de baisse de la valeur de l'actif due à la variation des marchés immobiliers, un risque de gestion discrétionnaire lié à la sélection d'investissement moins performant, un risque de rendement lié au taux d'encaissement des loyers.

Ces risques sont détaillés dans la note d'information également consultable sur notre site internet, à l'adresse suivante : www.aestiam.com.

Ce guide explicatif vous permettra de renseigner et compléter votre déclaration de revenus 2024. Elle s'adresse aux personnes physiques résidentes en France et détentrices de parts de SCPI Aestiam.

Pour toute question concernant vos parts de SCPI, vous pouvez joindre le service relation clients par téléphone au 01 55 52 53 16 ou par mail à scpi@aestiam.com.



Comment retrouver votre imprimé fiscal unique (IFU) 2024 ?

Étape 1

Rendez-vous sur le site internet d'Aestiam à l'adresse <u>www.aestiam.</u> <u>com</u>, puis cliquez sur « <u>Se connecter</u> »



Étape 2

Saisissez votre adresse email et votre mot de passe pour vous connecter. S'il s'agit de votre première connexion, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « **PREMIÈRE CONNEXION** ».



Étape 3

Pour accéder à votre Imprimé Fiscal Unique (IFU) 2024, cliquez sur le bouton « MA FISCALITE » dans le menu latéral.



Comment déclarer vos revenus de SCPI ?

Si au cours de l'année 2024, vous avez perçu des revenus fonciers ou des plus-values immobilières provenant de nos SCPI, **vous devrez les renseigner dans votre déclaration fiscale.**

Les SCPI étant fiscalement transparentes, **vous êtes imposés sur les résultats fiscaux à proportion du nombre de parts détenues, et non sur les revenus perçus**. Les indications contenues dans ce document concernent les associés fiscalement domiciliés en France. Pour les non-résidents, l'imposition dépend des conventions éventuellement signées entre la France et les divers pays de résidence.

Avant de commencer à déclarer vos revenus, munissez-vous de l'Imprimé Fiscal Unique 2024 que nous vous avons adressé, et reportez les informations de votre récapitulatif dans les différents formulaires fiscaux en vous aidant de ce guide.

Cet Imprimé Fiscal Unique (IFU) est uniquement valable pour les résidents fiscaux domiciliés en France. Si vous êtes non-résident, l'impôt dépend, le cas échéant, des conventions signées entre la France et les dive pays de résidence. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller fiscal si vous êtes concerné. J. DEVENUS FONCIERS Wous devez choisir entre le Cas 1 : REGIME GENERAL ou le Cas 2 : REGIME DU MICRO-FONCIER. Bon à savoir : si vous souhaitez recourir au régime du micro-foncier, vous devez cumuler les conditions suivante. • Votre foyer fiscal doit percevoir des revenus bruts fonciers annuels inférieurs à 15 000 € • In plus des revenus issus de votre SCPI, votre foyer fiscal doit percevoir des revenus fonciers provenant d'immedétenus en direct CAS1 : LE REGIME GENERAL 110 - SCPI Aestiam Placement Pierre 90 rue de Miromesnil 75008 PARIS 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (nauf intérêts d'emprunt) 113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 110 - Intérêts d'emprunt* 112 - Frais et charges (nauf intérêts ta deve vor servenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajout vos interêts deve servenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajout vos interêts deja declares par la SCPI. * 5) vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les interêts et les frais annexes (frais de dossier et assurant envois interêts ave sentuels interêts deja declares par la SCPI. * 10	Aestiam Placement Pie	N° Assoc Identité d Nombre (ié : Part e le l'associé : Parte le parts détenues au 31/1	2/2024 :
1- REVENUS FONCIERS Vous devez choisir entre le Cas 1: REGIME GENERAL ou le Cas 2: REGIME DU MICRO-FONCIER. Bon à savoir : si vous souhaitez recourir au régime du micro-foncier, vous devez cumuler les conditions suivante. - Votre foyer fiscal doit percevoir des revenus bruts fonciers annuels inférieurs à 15 000 € - En plus des revenus issus de votre SCPI, votre foyer fiscal doit percevoir des revenus fonciers provenant d'immedétenus en direct CAS 1: LE REGIME GENERAL Mence 2044 - DECLARATION DES REVENUS FONCIERS 111 - Revenus bruts	Cet Imprimé Fiscal Unio Si vous êtes non-résider pays de résidence. Nous	que (IFU) est uniquement valable nt, l'impôt dépend, le cas échéant s vous invitons à vous rapproche	pour les résidents fiscaux (, des conventions signées e , de votre conseiller fiscal si	domiciliés en France. ntre la France et les divers vous êtes concerné.
Vous devez choisir entre le Cas 1 : REGIME GENERAL ou le Cas 2 : REGIME DU MICRO-FONCIER. Bon à savoir : si vous souhaitez recourir au régime du mioro-foncier, vous devez cumuler les conditions suivante - Votre foyer fiscal doit percevoir des revenus bruts fonciers annuels inférieurs à 15 000 € - En plus des revenus issus de votre SCPI, votre foyer fiscal doit percevoir des revenus fonciers provenant d'immedidenus en direct CAS1 : LE REGIME GENERAL Annexe 2044 - DECLARATION DES REVENUS FONCIERS 110 - SCPI Aestiam Placement Pierre 90 rue de Miromesnil 75008 PARIS 111 - Revenus bruts	I- REVENUS FONG	CIERS		
Bon à savoir : si vous souhaitez recourir au régime du micro-foncier, vous devez cumuler les conditions suivant - Votre foyer fiscal doit percevoir des revenus bruts fonciers annuels inférieurs à 15 000 € - En plus des revenus issus de votre SCPI, votre foyer fiscal doit percevoir des revenus fonciers provenant d'imme détenus en direct CAS1: LE REGIME GENERAL Annexe 2044 - DECLARATION DES REVENUS FONCIERS 110 - SCPI Aestiam Placement Pierre 90 rue de Miromesnil 75008 PARIS 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt) 113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 410 - Intérêts d'emprunt* 420 - Résultat : bénéfice ou déficit total * Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurante remprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajout vos intérêts aux éventuels intérêts deja déclares par la SCPI. ** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'é déclares à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque. Nom de l'immeuble/ Date du prêt Intérêts versés	Vous devez choisir entre le 0	Cas 1 : REGIME GENERAL ou le C	as 2 : REGIME DU MICRO-F	ONCIER.
CAS1: LE REGIME GENERAL Annexe 2044 - DECLARATION DES REVENUS FONCIERS 110 - SCPI Aestiam Placement Pierre 90 rue de Miromesnil 75008 PARIS 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt) 113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 410 - Intérêts d'emprunt* 420 - Résultat : bénéfice ou déficit total * Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurancemprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajout vos interêts aux éventuels intérêts dejá declarés par la SCPI. ** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'édicalarés à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque.	Bon à savoir : si vous souha - Votre foyer fiscal doit perce - En plus des revenus issus (itez recourir au régime du micro evoir des revenus bruts fonciers a de votre SCPI, votre foyer fiscal d	-foncier, vous devez cumule innuels inférieurs à 15 000 4 pit percevoir des revenus fo	er les conditions suivantes : { nciers provenant d'immeuble
111 - Recence once 112 - Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt) 113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 410 - Intérêts d'emprunt** 420 - Résultat : bénéfice ou déficit total * Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurance emprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajout vos intérêts aux éventuels intérêts dejá déclarés par la SCPI. ** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'é déclarés à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque. Déclarant Nom de l'immeuble/ Date du prêt Intérêts versés	détenus en direct CAS 1 : LE REGIME G Annexe 2044 - DECLARA	SENERAL ATION DES REVENUS FONC	IERS	
113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 410 - Intérêts d'emprunt** 420 - Résultat : bénéfice ou déficit total * Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurance emprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajout vos intérêts aux éventuels intérêts déjà déclarés par la SCPI. ** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'é déclarés à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque. Déclarant Nom de l'immeuble/ Date du prêt Intérêts versés	détenus en direct CAS 1 : LE REGIME G Annexe 2044 - DECLAR 110 - SCPI Aestiam Placen 111 - Revenus bruts	SENERAL ATION DES REVENUS FONC ment Pierre 90 rue de Miromesni	IERS 75008 PARIS	
114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 410 - Intérêts d'emprunt** 420 - Résultat : bénéfice ou déficit total * Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurancemprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajout vos intérêts aux éventuels intérêts déjà déclarés par la SCPI. ** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'é déclarés à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque. Déclarant Nom de l'immeuble/ Date du prêt Intérêts versés	détenus en direct CAS 1 : LE REGIME G Annexe 2044 - DECLAR 110 - SCPI Aestiam Placen 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (sauf in	SENERAL ATION DES REVENUS FONC ment Pierre 90 rue de Miromesni Itérêts d'emprunt)	IERS 75008 PARIS	
410 - Intérêts d'emprunt** 420 - Résultat : bénéfice ou déficit total * Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurantemprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajour vos intérêts aux éventuels intérêts déjà déclarés par la SCPI. ** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'é déclarés à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque. Déclarant Nom de l'immeuble/ Date du prêt Intérêts versés	détenus en direct CAS 1 : LE REGIME G Annexe 2044 - DECLAR 110 - SCPI Aestiam Placen 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (sauf in 113 - Intérêts d'emprunt*	SENERAL ATION DES REVENUS FONC ment Pierre 90 rue de Miromesni térêts d'emprunt)	IERS 75008 PARIS	
420 - Résultat : bénéfice ou déficit total * Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurancemprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajour vos intérêts aux éventuels intérêts déjà déclarés par la SCPI. ** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'é déclarés à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque. Déclarant Nom de l'immeuble/ Date du prêt Intérêts versés	détenus en direct CAS 1 : LE REGIME G Annexe 2044 - DECLAR 110 - SCPI Aestiam Placen 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (sauf in 113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-)	SENERAL ATION DES REVENUS FONC ment Pierre 90 rue de Miromesni Itérêts d'emprunt)	IERS 75008 PARIS	
Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurant emprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajour vos intérêts aux éventuels intérêts déjà déclarés par la SCPI. ** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'é déclarés à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque. Nom de l'immeuble/ Date du prêt Intérêts versés	détenus en direct CAS 1 : LE REGIME G Annexe 2044 - DECLARA 110 - SCPI Aestiam Placen 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (sauf in 113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 410 - Intérêts d'emprunt**	SENERAL ATION DES REVENUS FONC ment Pierre 90 rue de Miromesni térêts d'emprunt)	IERS 75008 PARIS	
Déclarant Nom de l'immeuble/ Date du prêt Intérêts versés	détenus en direct CAS 1 : LE REGIME G Annexe 2044 - DECLARA 110 - SCPI Aestiam Placen 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (sauf in 113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 410 - Intérêts d'emprunt** 420 - Résultat : bénéfice ou défi	SENERAL ATION DES REVENUS FONC ment Pierre 90 rue de Miromesni Itérêts d'emprunt)	IERS 75008 PARIS	
Nom de l'organisme preteur	détenus en direct CAS 1 : LE REGIME G Annexe 2044 - DECLAR, 110 - SCPI Aestiam Placer 111 - Revenus bruts 112 - Frais et charges (sauf in 113 - Intérêts d'emprunt* 114 - Bénéfice (+) Déficit (-) 410 - Intérêts d'emprunt** 420 - Résultat : bénéfice ou dér * Si vous avez acquis vos part: emprunteur) payés en 2024 so vos intérêts aux éventuels inté * La ligne 410 ne concerne qu déclarés à la ligne 410. Rensel	SENERAL ATION DES REVENUS FONC ment Pierre 90 rue de Miromesni térêts d'emprunt) ficit total s à l'aide d'un crédit immobilier, les ant déductibles de vos revenus fonce trêts déja déclarés par la SCPI, ue vos emprunts. Les emprunts dires ignez la ligne avec le nom de la ban	IERS 75008 PARIS	rais de dossier et assurance n°113. Pour ce faire, ajouter AM ne nécessitent pas d'étre

4. Revenus fonciers imposables en France

Adresse des immeubles concernés	Pays d'encaissement	Montant
NETTETAL*	ALLEMAGNE	
CAPELLEN*	LUXEMBOURG	

Les 6 grandes étapes de votre déclaration de revenus

Étape 1

Connectez-vous sur le site impôts.gouv.fr à l'aide de votre n° fiscal.

Étape 2

Renseignez les informations relatives à votre état civil.

Étape 3

Cochez les déclarations annexes n°2044 et n°2047 à compléter, en plus de votre déclaration « habituelle » n°2042.

Étape 4

Cochez les rubriques à déclarer.

Étape 5

Complétez l'annexe n°2044.

Étape 6

Complétez l'annexe n°2047.

Étape 7

Complétez votre déclaration de revenus n°2042.

Les étapes suscitées ne concernent que la déclaration d'impôts sur les revenus avec le régime « frais réels ».



Connectez-vous sur le site impôts.gouv.fr à l'aide de votre n° fiscal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Literit Agalité Praternité
Accueil > Authentification
Connexion ou création de votre espace
Numéro fiscal
13 chiffres
Continuer
Ou
Utilisez FranceConnect
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.
S'identifier avec FranceConnect
<u>Qu'est-ce que FranceConnect ? 🗗</u>
Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis
Payer en ligne

A	ide
ù trouver votre numéro fiscal ?	
Si vous disposez déjà d'un espace pa numéro fiscal par courriel.	articulier, vous pouvez <u>recevoir votre</u>
ll figure aussi en haut de la première de revenus reçue <u>ou sur vos avis æ</u> :	e page de votre dernière déclaration
POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR	
VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 1234567891234	Nº D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU
Illustration : emplacement de votre	e numéro fiscal, sur votre déclaration
Vos	références
Pour accéder à votre espace par	ticulier
Numéro fiscal :	1234567891234 C
Numéro d'accès en ligne : Revenu fiscal de référence :	voir votre déclaration 3 867
Illustration : emplacement de v	<i>otre numéro fiscal, sur votre avis</i>

⚠ **Bon à savoir :** En cas d'oubli, votre n° fiscal est indiqué sur vos précédents avis d'imposition.



Renseignez les informations relatives à **votre état civil**. Ce parcours peut comporter plusieurs étapes en fonction de votre situation personnelle et familiale.

	DECERTATION DES REVENUS 2024
	VOTRE ÉTAT CIVIL Notice
Nom de naissance	
Prénoms dans l'ordre de l'état civil	
Date de naissance	jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa
Lieu de naissance	Dépt Commune ou pays si né(e) à l'étranger Dépt Commune ou pays si né(e) à l'étranger
Nom auquel vos courriers seront adressés Si ces informations so	N'indiquez pas votre prénom N'indiquez pas votre prénom
	VOTRE ADRESSE AU 1 ^{ER} JANVIER 2025
N° et rue	
Complément d'adress	se []
Code postal	Commune
	CHANGEMENT D'ADRESSE : CHANGEMENT D'ADRESSE : Cette adresse n'est pas mon adresse au 1 ^{er} janvier 2025 (car j'ai déménagé en 2024)



Cochez **les déclarations annexes n°2044 et n°2047** à compléter, en plus de votre déclaration « habituelle » n°2042. Pour ce faire, vous devez préalablement cliquer sur le bouton « **Déclarations ANNEXES** » :

	► Accuell		Consulter l'a	ide 😵
	Déclaration de revenus	Étape 1 Étape 2 Étape 3	Étape 4	Étape 5
		Étapes Renseignements Revenus préalables personnels et charges	Résumé et signature	Fin de déclaration
		Déclaration principale - re	evenus 2024	
		< Précédent		Suivant ►
		SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LI VOUS SOUHAITEZ FAIRE	ES RUBRIQUES QUE	
		Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent,	vous pouvez utiliser le moteur de recher	che :
		Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »	Rechercher	
		DÉCLARATION DE F	REVENUS	
		Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de reve n° 2042 / 2042C / 2042 RICI / 2042	nus principale qui regroupe les décle C PRO / 2042 IOM.	rations
		ANNEXES		
		Cilquez Ici pour gérer vos annexes : Dé	clarations ANNEXES	
			<i>/</i> 1 1	
	Pu	is, dans la fenêtre qui s'affiche, s	sélectionnez les	1
		declarations annexes sour	iaitees :	
Dác	larations anneyes			
Deci	anations annexes			
Pou valio	r éviter un oubli, les déclarations der ou décocher la sélection.	s annexes que vous avez remplies l'année dernière on	t été précochées. Merci de	
	Déclaration des revenus fonciers	2024	N° 2044	
	Déclaration spéciale des revenue	s fonciers 2024	N° 2044 Spéciale	
	Déclaration d'engagement de loc	cation - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB	
	Déclaration complémentaire spé	cifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB	
	Déclaration des revenus 2024 er France (y compris la fiche d'aide suisse)	icaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047	N° 2047	
	Déclaration des plus ou moins-va Si vous étes dispensé(e) de dépôt d'une en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez	alues réalisées en 2024 déclaration de plus ou moins-values (consuitez les cas de dispense : sur « Valider »	N° 2074	
	Déclaration des plus-values en r	eport d'imposition en 2024	N° 2074 I	
	Déclaration des plus-values réali durée de détention	sées en 2024 : Fiche de calcul de l'abattement pour	N° 2074 ABT	
	Déclaration des plus ou moins-va dirigeants de PME européennes	alues de cession de titres réalisées en 2024 par des en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR	
	Déclaration de certaines plus ou par les impatriés	moins-values de cession de titres réalisées en 2024	N° 2074 IMP	
	Déclaration d'imputation entre pl	us-values et moins-values	N° 2074 CMV	
	Déclaration des gains réalisés er	n 2024 dans le cadre d'un Plan Épargne Avenir Climat	N° 2074 PEAC	
	Déclaration des revenus 2024 (d	épart à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR	
	Déclaration de retenue à la sour	ce - année 2024	N° 2041 E	
	Déclaration par un résident d'un (compte bancaire ou compte d'au d'un placement de même nature France, modifié ou dénoué en 20	compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger ctifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou (dont contrat d'assurance-vie) souscrit hors de 124	N° 3916 - 3916 bis	
	Déclaration des investissements collectivité d'outre-mer	réalisés en 2024 dans un département ou une	N° 2083 PART	
	Déclaration des plus ou moins-ve	alues suite à cessions d'actifs numériques	N° 2086	Puis, cliquez sur le
	Déclaration de contrat de prêt (in	termédiaire, emprunteur ou prêteur)	N° 2062	bouton « Valider »
< Ann	uler		Valider ►	$\boldsymbol{\leftarrow}$

⚠ Bon à savoir :

Certaines rubriques peuvent déjà être cochées, en fonction de vos précédentes déclarations. Dans tous les cas, vous aurez besoin des annexes n°2044 et n°2047.



Cochez les rubriques à déclarer.

Certaines rubriques peuvent déjà être cochées, en fonction de vos précédentes déclarations. Dans tous les cas, voici les rubriques dont vous aurez besoin :

	DÉCLARATION DE REVENUS	
Les ru	briques a cocher sont celles de la declaration de revenus principale qui regroupe les déclarations nº 2042 / 2042C / 2042 RICI / 2042 C PRO / 2042 IOM.	
ANNEXES		
	Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES	
REVENUS	0	
	Traitements, salaires 📀	
	Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 🛛 🕜	
	Salaires, gains d'actionnariat salarié 🛛 🕜	
	Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif	
	Revenus de capitaux mobiliers 🛛 🕜	
	Plus-values et gains divers 🛛 💿 🚽 🗖 🗖 🖉	
	Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée 🕜	
	Revenus fonciers Location non meublée	
	Revenus exceptionnels ou différés	
	Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu 📀	
	Rovenus agricoles 🛛 💿	
	Revenus industriels et commerciaux professionnels 🛛 🕜	
	Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles 📀	
	Revenus des locations meublées non professionnelles	
	Revenus non commerciaux professionnels	
	Revenus non commerciaux non professionnels 📀	

En cochant la case **Plus-values et gains divers**, la fenêtre **Déclarations annexes** ci-dessous va s'ouvrir. Ne cochez rien, sauf si votre situation le nécessite.

Ľ

Décl	arations annexes	
Cert séle	aines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. ctionnez la déclaration correspondant à votre situation.	Si vous êtes concerné,
	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2024 Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cilquant Icl), ne cochez rien et cilquez sur « Valider »	N° 2074
	Déclaration des plus values en report d'imposition en 2024	N° 2074 I
	Déclaration des plus-values réalisées en 2024 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2024 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2024 par les impatriés	N° 2074 IMP
	Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values	N° 2074 CMV
	Déclaration des gains réalisés en 2024 dans le cadre d'un Plan Épargne Avenir Climat	N° 2074 PEAC
	Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques	N° 2086
Si v	ous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».	
Si v	ous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».	
Ann	uler	Valider
		1

Puis, cliquez sur le bouton « Valider » 🧹

)
CHARG	=3 👻		
	Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite), charges et imputat	tions diverses 🛛 🕜	
	Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, co prestations compensatoires, etc.	otisations syndicales,	
	Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvar Loc'Avantages)	d, Dispositif	
	Investissements Outre-Mer		
PRÉLÈV	EMENT À LA SOURCE		
	Prélèvement à la source déjà payé (retenue à la source sur les salaires et pensions remboursement de trop-prélevé déjà obtenu.	s, acomptes),	
DIVERS			
> 0	Comptes à l'étranger, Revenus de source étrangère, Reprise de réductions ou de crédits d'impôts, Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales, Revenus du patrimoine exoneres de CSG et de CRUS	⑦	
NON-RÉ	SIDENTS		
	Retenue à la source des non-résidents 🛛 📀		
	IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE		
Si votre p	atrimoine net imposable au 1er janvier 2024 est supérieur à 1 300 000 €, veuillez coche	r la case suivante.	
	Impôt sur la fortune Immobilière 💿		,
< Préc	sédent	Suivant 🕨	
	En cochant la case Divers , la fenêtre Déclarations	annexes	
С	I-dessous va souvrir. Vous devez cocher la case Dec	laration des	
	revenus 2024 encaisses a l'etranger.		
Dáclara	tions announce)
Certaine	es déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées.	SI vous êtes concerné,	
Dé Dé Subcuo	éclaration des revenus 2024 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en ance (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 isse)	N° 2047	
	sclaration des plus values en report d'imposition en 2024	N° 2074 I	
	éclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger ompte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou un placement de même nature (dont contrat d'assurance-vie) souscrit hors de conce modifé ou dénoué or 2024.	N° 3916 - 3916 bis	

Vous pouvez ensuite cliquer sur le bouton « **Suivant** » de la page principale **DÉCLARATION DES REVENUS**.

Cliquez sur le bouton « Valider »

Valider 🕨

Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».

Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».

Annuler



Complétez l'annexe n°2044.

Pour accéder à cette annexe, vous devez cliquer sur l'onglet « Annexe n°2044 » dans le menu de gauche.



Puis, cliquez sur le bouton « suivant » pour arriver sur l'interface suivante :



Ici les données chiffrées rattachées à vos SCPI (informations mentionnées sur votre Imprimé Fiscal Unique (IFU) – lignes n°110, n°111, n°112, n°113, n°114, n°420 – Exemple sur la page suivante)

Les lignes et données suscitées sont mentionnées sur votre IFU. Exemple avec l'IFU de la SCPI Aestiam Placement Pierre :

CAS1: LE REGIME GENERAL

Annexe 2044 - DECLARATION DES REVENUS FONCIERS

110 - SCPI Aestiam Placement Pierre 90 rue de Miromesnil 75008 PARIS		
111 - Revenus bruts	1 431 €	
112 - Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	437 €	
113 - Intérêts d'emprunt*	85 €	
114 - Bénéfice (+) Déficit (-)	909 €	
410 - Intérêts d'emprunt**		
420 - Résultat : bénéfice ou déficit total	909 €	

* Si vous avez acquis vos parts à l'aide d'un crédit immobilier, les intérêts et les frais annexes (frais de dossier et assurance emprunteur) payés en 2024 sont déductibles de vos revenus fonciers et sont à déclarer en ligne n°113. Pour ce faire, ajouter vos intérêts aux éventuels intérêts déjà déclarés par la SCPI.

** La ligne 410 ne concerne que vos emprunts. Les emprunts directement contractés par AESTIAM ne nécessitent pas d'être déclarés à la ligne 410. Renseignez la ligne avec le nom de la banque.

La ligne n°410 sera à compléter uniquement si vous avez acquis des parts de SCPI à l'aide d'un emprunt bancaire. Pour accéder à cette interface, vous devez cliquer sur l'onglet « **Détails** » situé à la fin de la ligne « **113 Intérêt d'emprunt** » :

0 Intérêts d'emprunt		Date du prêt	Notice	
de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organis	me prêteur	(jj/mm/aaaa)	Intérêts versés	
I propriété rurale ou urbaine n° 1				
	/			
nnuler				Valid



Complétez l'annexe n°2047.

Pour accéder à cette annexe, vous devez cliquer sur l'onglet « Annexe n°2047 » situé dans le menu de gauche.



Une fois sur cette annexe, cliquez sur le bouton « **Suivant** » pour arriver sur l'interface suivante :



rubriques suivantes : « Des revenus fonciers imposables en France » et « Des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français ».

Il vous faudra alors cocher les

Puis, cliquez sur le bouton « **Suivant** » pour arriver sur l'interface suivante.

► Accuell		Consulter l'aide 🛛 😽
 Sélection des rubriques de la déclaration principale 	Étape 1 Étapes préslables Personnels Etape 3 Revenus et charges	Étape 4 Étape 5 Résumé et Fin de signature déclaration
 Sélection des annexes 	Déclaration annexe N° 2047	- revenus 2024
Déclaration de revenus		
Annexe n*2044	Précédent	Suivant 🖻
Annexe n°2047	 REVENUS FONCIERS IMPOSABLES EN FRANCE Sans diduction de l'impôt payé à l'infranger indiquez le montant des revenus déterminés sur la déclaration de revenus fonciers n À reporte sur votre declaration n°20-4, su cadre 4, voir notice 	*2044 (sauf micro-fonoier). Notice
	40 ADRESSE DES IMMEUBLES CONCERNÉS	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT MONTANTS EN € principale :
		CADRE 4
	Ajouter un immeuble	·i
	◄ Précédent	Suivant ⊨

Pour compléter cette rubrique, il vous suffira de reporter les données chiffrées indiquées sur votre IFU 2024, rubrique n°4 « **Revenus fonciers imposables en France** ». Voir exemple ci-dessous.

Exemple de la rubrique n°4 dans l'IFU de la SCPI Aestiam Placement Pierre :

Adresse des immeubles concernés	Pays d'encaissement	Montant
NETTETAL*	ALLEMAGNE	14€
CAPELLEN*	LUXEMBOURG	74 €

Puis, cliquez sur le bouton « Suivant » pour arriver sur l'interface suivante :

 Accueil 		Consulter l'aide	\otimes
 Sélection des rubriques de la déclaration principale 	Étape 1 Étape 2 Personnets personnets Stape 3 Revenus et charges	Étape 4 Étape 5 Résumé et Fin de signature déclaration	
 Sélection des annexes 	Déclaration annexe N° 2047 - reve	nus 2023	
 Déclaration de revenus 			
 Annexe n°2044 	< Précédent	Suiva	ant⊨
Annexe n°2047	ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION		
	Lorsqu'une convention fiscale a été signée entre la France et le pays de provenance de d'élimination de la double imposition (voir notice). Selon la modalité prévue par la conv	e vos revenus, la convention prévoit des modalité ention, remplissez l'une des rubriques 6, 7 ou 8.	5
	6. REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔ	TÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS	0
	Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des reve sans déduction de 10 % ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étrar déclaration n°2042.	vos revenus imposables en France par un crér nus, après imputation des charges (salaires et nger. Reportez le total de ces revenus ligne 8	dit d'impô pension 8TK de l
	DÉCLARANT PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMEN	REVENU AVANT RØ DÉDUCTION DE L'IMPÓT déc ÉTRANGER prin	sur sur laration tcipale :
	Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal 💌 🛛 - Sélectionnez un pays - 💌	Montant total =	втк
	- Précédent	Suive	ant⊩

Pour compléter cette rubrique, il vous suffira de reporter les données chiffrées indiquées sur votre IFU 2024, rubrique n°6 « **Revenus imposables** ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ».

Pour la ventilation par pays, nous vous invitons à vous référer à la rubrique n°4. Une différence d'un euro peut apparaître entre le total de la rubrique n°4 et le total de la rubrique n°6. Cette différence est normale et s'explique par les arrondis appliqués.

emple de la rul	brique n°6 dans l'IFU o	le la SCPI Aesti	am Placement Pierr
-			
Revenus imposables o	uvrant droit à un crédit d'impôt égal	à l'impôt francais	
			Povenu avant déduction de
	Pays d'encaissement	Nature du revenu	l'impôt étranger
Déclarant	r ujo u enculocement		
Déclarant	ALLEMAGNE / LUXEMBOURG*	REVENUS FONCIERS	89€
Déclarant I s'agit de l'addition des d	ALLEMAGNE / LUXEMBOURG* deux revenus mentionnés dans la rubriq	REVENUS FONCIERS ue n°4, ci-dessus. Si vous a	89 € vez souscrit vos parts à l'aide d'un

Puis cliquez sur « Suivant » pour finaliser la complétude de l'annexe n°2047.

Dernière étape de l'annexe n°2047

(les montants indiqués ci-dessous sont des exemples)

Accueil				Co	onsulter	l'aide ∀
Sélection des rubriques de la déclaration principale	Étape 1 Étape 2 Étapes Renseignements préalables personnels	Èta Re et cl	ipe 3 venus harges	Étape 4 Résumè et signature		Étape 5 Fin de déclaration
Déclaration de revenus	Déclaration	n annexe l	N° 2047 - reve	nus 2024		
Annexe n°2044						
Annexe n°2047	Précédent					Suivant ►
	 de naviguer entre les declarations en utilisant le 	es onglets r	iumérotés ;			
	de naviguer entre les declarations en utilisant l d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilis TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE : Les montants saisis sur votre déclaration de reve	es onglets r ant le bouto	iumérotés ; in correspondan sés á l'étrange	t. r (déclaration annexe	n° 2047)	ont été reportés
	de naviguer entre les declarations en utilisant l d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilis TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE : Les montants saisis sur votre déclaration de reve automatiquement sur votre déclaration principale. Pou LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	es onglets r ant le bouto nus encais r les corrige	umérotés ; on correspondan sés à l'étrange r, utilisez de nou LIDEL	t. r (déclaration annexe iveau votre déclaration LÉ DE LA CELLULE	n° 2047) n° 2047	ont êtê reportês IVER LE REPORT
	de naviguer entre les declarations en utilisant le d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilis TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE : Les montants saisis sur votre déclaration de reve automatiquement sur votre déclaration principale. Pou LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER Total des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	es onglets r ant le bouto nus encais r les corrige MONTANT 88 €	umérotés ; in correspondan sés à l'étrange r, utilisez de nou LIDCL DANS LA DÉC 8TK - Revenus droit à un crédit	t. r (déclaration annexe iveau volre déclaration LÉ DE LA CELLULE CLARATION DES REVEN de source étrangère ou d'impôt égal à l'impôt fr	n° 2047) n° 2047 IUS ACT IVrant ançais	ont été reportés IVER LE REPORT report activé

⚠ Bon à savoir :

Si un bouton « **report** » apparaît, nous vous invitons à cliquer dessus afin que les données concernées soient automatiquement reportées sur votre déclaration de revenus.

Si le bouton « **report** » n'apparaît pas, il conviendra de reporter les données concernées manuellement sur votre déclaration de revenus.



Complétez votre déclaration principale n°2042

Pour accéder à votre déclaration principale, vous devez cliquer sur l'onglet « **Déclaration de revenus** » situé dans le menu de gauche. Puis, cliquez sur le bouton « **Suivant** » jusqu'à l'interface suivante :

·				
۲	Accueil	Const	ilter l'aide	\geq
b	Sélection des rubriques de la déclaration principale	Étape 1 Étape 2 Étape 3 Étape 4 Étapes Présidences Personneis Personneis Revenus Résumé et charges Résumé et signature	Étap Fin déclar	de 5 de ation
Þ	Sélection des annexes	Déclaration principale - revenus 2023		
ь	Déclaration de revenus			
٠	Annexe n°2044	Précédent	Sui	vant
•	Annexe n°2047	VOS REVENUS		
		PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS		
				Notice
		Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés	31/6	
		 - plus-values avant abattement - abattement pour durée de détention de droit commun 	386	
		Moins-value 2023	3VH	
		Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour dépa à la retraite des dirigeants de PME :	rt	
		- plus-value avant abattements	3UA	
		- abattement pour durée de détention renforcé	35L	
		- abattement fixe	3VA	
		Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5ème année	3VT	
		Profits sur instruments financiers taxables à 50 %	3PI	
		Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :		
		plus-values exonérées (50 %) 3VQ moins-values non imputables (50 %) 3VR	
		Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque	3VC	
		Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents	3SE	
		Plus-values en report d'imposition Article 150-0D bis du CGI :		
		- plus-values dont le report a expiré en 2023 :		
		plus-values imposables	3SB	
		- complément de prix perçu en 2023	3WE	
		Plus-values en report d'imposition Article 150-08 ter du CGI :		

Dans la rubrique « PLUS-VALUE ET GAINS DIVERS », seule la case 3VZ sera à compléter.

(Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 %	3VZ

Pour compléter cette rubrique, il vous suffira de reporter les données chiffrées indiquées sur votre IFU 2024, rubrique « **III. PLUS-VALUE IMMOBILIERES** », case 3VZ.

Exemple avec l'IFU de la SCPI Aestiam	Placem	ent Pierre :	
III- PLUS-VALUES IMMOBILIERES			
En cas de cession d'immeubles par votre SCPI, le notaire se charge de la déclar plus-value éventuelle lors de l'enregistrement de l'acte.	ration et du pa	aiement de l'impôt sur la	
En cas de cession de parts, vous ëtes en charge de la déclaration et du paiement	de l'impōt sur	la plus-value éventuelle.	
Dans tous les cas, la loi impose que le montant net des plus-values imposables so complémentaires 2042 C, afin qu'elles solent prises en compte dans le revenu fis échéant, à calculer la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.	oit reporté sur l scal de référen	la déclaration de revenus ce, qui peut servir, le cas	
A ce titre, vous trouverez ci-dessous le montant correspondant aux plus-values réa	alisées lors de	s cessions d'immeubles.	
Bon à savoir : il conviendra de rajouter vos éventuelles plus-values réalisées lo	rs de vos cess	ions de parts.	
Annexe 2042 C - DECLARATION COMPLEMENTAIRE			
3. Plus-values et gains divers			
Plus-values nettes de cession d'immeubles (à déclarer uniquement par les déten-	3VZ	148 F	

Puis, cliquez sur le bouton « ${\ensuremath{\textbf{Suivant}}}$ » jusqu'à l'interface suivante :

Accuell	Con	nsulter l'aide 🛛 💛
 Sélection des rubriques de la déclaration principale 	Étape 1 Étape 2 Étape 3 Étape 4 Étapes Renseignements préalables personnels Personnels signature	Étape 5 Fin de déclaration
 Sélection des annexes 	Déclaration principale - revenus 2024	
 Déclaration de revenus 		
Annexe n°2044	Précédent	Sulvant ►
Annexe n°2047	VOS REVENUS	
	Régime réel Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044	Notice
	Revenus fonciers imposables	4BA
	- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	4BL
	Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB
	Déficit imputable sur le revenu global	4BC
	Déficits antérieurs non encore imputés	4BD
	Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2025	4BN 🗌
	Si vous souscrivez une déclaration n°2044-spéciale, cochez la case	4BZ 🗌
	Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2024 (investissements réalisés en 2009).	4BY
	Régime réel : revenus fonciers exonérés à soumettre au taux effectif	4FA
	< Précèdent	Suivant 🕨

Pour compléter cette rubrique, il vous suffira de reporter les données chiffrées indiquées sur votre IFU 2024, rubrique « **Annexe 2042 – Déclaration des revenus fonciers** ».

xemple avec l'IFU de la SCPI Aestiam Placement Pierre :	

Annexe 2042 - DECLARATION DES REVENUS 4. Revenus fonciers		
Revenus fonciers imposables	4BA	909€
Dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	4BL	89 €
Revenus imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français	8TK	89€
Annexe 2042 C - DECLARATION COMPLEMENTAIRE 4. Revenus fonciers		
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif*	4EA	-18€
* Si le résultat de cette rubrique est négatif, indiquer 0 dans votre déclaration		

Puis cliquez sur le bouton « Suivant » jusqu'à l'interface suivante :

Accueil	Consulter l'aide 🛛 💝
 Sélection des rubriques de la déclaration principale 	Étape 1 Étape 2 Étape 3 Étape 4 Étape 5 Étapes Renseignements Révenus Résumé et Fin de préalables personnels Etape 3 Résumé et Fin de
 Sélection des annexes 	Déclaration principale - revenus 2024
 Déclaration de revenus 	
Annexe n°2044	Précédent Suivant Suivant
Annexe n°2047	
	DIVERS Notice Plus-value en report d'imposition non expiré Si ce montant est inexact, corrigez ci- cuntre 8UT Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif Conventions internationales, organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires 8FV 0 Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis 8TT 0 Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis 8TI 0 Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt 8TK 0

Enfin, vérifiez que vos revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt à l'impôt français (données déjà déclarées dans l'annexe n°2047) aient bien été reportés (**case 8TK**).

$\underline{\wedge}$ Bon à savoir :

Si le report a déjà été activé dans votre déclaration n°2047, la case 8TK sera déjà complétée. Dans le cas contraire, vous devrez saisir la donnée chiffrée manuellement (donnée indiquée sur votre IFU).

Votre déclaration fiscale 2024 est terminée

Des questions ? Besoin d'accompagnement ? N'hésitez pas à contacter un conseiller Aestiam

www.aestiam.com

<u>scpi@aestiam.com</u>

01 55 52 53 16





S.A.S au capital de 400 000 €

RCS PARIS n°642 037 162 - N° Intercommunautaire : FR55 642 037 162 Société de Gestion de Portefeuille - Gestion de FIA au sens de la directive AIFM Agrément AMF n° GP-14000024 du 11 juillet 2014 , mis à jour le 4 juin 2024 Siège social : 90, rue de Miromesnil 75008 Paris